

République Algérienne Démocratique et Populaire



Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



Ministère de la Culture
et des Arts



École Supérieure des Beaux-Arts d'Alger
Ahmed & Rabah Salim Asselah

**GUIDE MÉTHODOLOGIQUE
DE RÉDACTION DU MÉMOIRE DE MASTER
DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX ARTS D'ALGER
AHMED & RABAH SALIM ASSELAH**

COMMISSION DE RÉVISION DU MÉMOIRE DE MASTER

Validé par le Conseil Pédagogique du 15/01/2024

SOMMAIRE

I. Mise en Forme

1. Format	3
2. Orientation	3
3. Marges de pages	3
4. Polices de caractères	3
5. Taille des polices de caractères	3
6. Interlignes	3
7. Sauts de paragraphes	4
8. Justification	4
9. Format de citation	4
10. Usages de l'italique	4
11. Noms propres	4
12. Arborescence des titres et format	4
13. Débuts de chapitres	5
14. Pagination	5
15. Illustrations	5
15.1. Numérotation, titre et légende	5
15.2. Typographie et espacement	6
15.3. Renvois dans le texte	6
15.4. Cadres et habillage de texte	6
15.5. Qualité d'image	7
15.6. Taille des illustrations	7

II. Rédaction

Nombre de pages	8
Ordre d'apparition des éléments constitutifs du mémoire	8
1. Couverture	9
2. Remerciements et dédicaces	9
3. Citations	9
4. Résumés et mots-clés	9
5. Sommaire	10
6. Introduction Générale	10
6.1. Ouverture	10
6.2. Cadre théorique	10
6.3. Cadre méthodologique	10
6.4. Problématique	10
6.5. Corpus de recherche	11
6.6. Énoncé du plan du mémoire	11
7. Corps du mémoire	11
7.1. Introductions des chapitres du mémoire	12
7.2. Conclusions des chapitres du mémoire	12
8. Conclusion générale	12
9. Bibliographie	13
9.1. Présentation d'une bibliographie	13
9.2. Style de référence bibliographique	13
9.3. Informations manquantes	16
9.4. Notes de bas de page	16
10. Table des illustrations	17
11. Glossaire et index	17
12. Annexes	17
13. Plagiat et usage de l'intelligence artificielle	18
14. Modalités de dépôt	18

I. MISE EN FORME

1. Format

Le mémoire doit être imprimé sur **format A4**, en mode "simplex", c'est à dire sur **une seule face de la feuille**, et non en recto-verso.

2. Orientation

L'orientation des pages doit être en **portrait** (vertical).

3. Marges de pages

- **Pour un mémoire rédigé en langue française :**
 - à gauche (coté reliure) : 3 cm
 - à droite : 2.5 cm
 - haut de page : 2 cm
 - bas de page : 3 cm
- **Pour un mémoire rédigé en langue arabe :**
 - à droite (coté reliure) : 3 cm
 - à gauche : 2.5 cm
 - haut de page : 2 cm
 - bas de page : 3 cm

4. Polices de caractères

- **Pour le texte en langue française :** Times New Roman
- **Pour le texte en langue arabe :** Simplified Arabic

5. Taille des polices de caractères

- **Pour le texte en langue française :** Times New Roman : 12 points
- **Pour le texte en langue arabe :** Simplified Arabic : 14 points

6. Interlignes

L'interligne doit être de **1,5 points**.

7. Sauts de paragraphes

Chaque paragraphe doit être précédé par un **saut de ligne**.

8. Justification

Le texte doit être **justifié** : réparti de manière uniforme entre les marges.

9. Format de citation

Lorsqu'une citation va au-delà de deux lignes, il est impératif de faire un saut de ligne et d'opérer un retrait de 1,5 point ; elle doit être également précédée de deux points (:) et mise entre guillemets (« ... »).

Dans le cas d'une citation dans une langue étrangère :

- si elle est courte, la mettre en italique et entre guillemets, sans oublier de donner sa traduction.
- si elle est longue, mentionner dans le texte sa traduction comme n'importe quelle citation, et fournir la citation en langue d'origine en note de bas de page.

Toute citation doit être accompagnée de son auteur et de sa source en note de bas de page. Elle doit également faire l'objet d'un commentaire dans le texte.

10. Usages de l'italique

Pour les mémoires rédigés en langue française, l'italique est réservé aux **titres** d'ouvrages et d'œuvres cités dans le texte, ainsi qu'aux mots qui ne sont pas en langue française.

En langue arabe, l'italique n'existe pas, il est remplacé par la version **gras / bold**.

11. Noms propres

Dans les textes en arabe, les noms propres d'origine étrangère à la langue arabe doivent être écrits également en lettres latines et mis entre parenthèses.

12. Arborescence des titres et format

Pour bien démarquer les titres, il faut changer la police et la taille selon leur rang (chapitre, sous-chapitre, partie de sous-chapitre).

- **Police** : Arial Gras
- **Taille** : - Chapitre : 16 point
- Sous-chapitre : 14 point
- Partie de sous-chapitre : 12 point

- **Numérotation du rang de titre :**
 - Chapitre 1 : Titre du chapitre
 - 1.1. Titre de sous- chapitre
 - 1.1.1. Titre de partie de sous-chapitre

Au-delà du 3^{ème} rang de titre, les titres seront notés en : Arial Gras 12 point, sans aucune numérotation.

- **Saut de ligne :** il faut sauter d'une ligne avant et après chaque titre
- **Retrait:** Pas de retrait pour les titres.

Remarque: Il faut veiller à l'équilibre de la structure : nombre et volume des chapitres et sous-chapitres.

13. Début de chapitres

Les chapitres doivent toujours débuter sur une nouvelle page.
Seuls les chapitres débutent sur une nouvelle page.

14. Pagination

Le document doit être **paginé en bas au centre**.
La pagination commence à partir de l'introduction.
Il n'y a pas de pagination sur les pages suivantes :

- page de couverture
- page de remerciements et dédicaces (facultative)
- page qui comporte des citations (facultative)
- page(s) du sommaire

15. Illustrations

Les illustrations doivent apporter une information utile au texte et n'ont pas vocation décorative ou à agrémenter le texte. Elles peuvent être de natures diverses : photos et dessins, tableaux et graphiques, plans et cartes, etc.

Les images doivent être incluses dans le corps du mémoire à proximité du paragraphe où elles sont citées.

Toute illustration doit faire l'objet d'un commentaire dans le texte.

15.1. Numéro, titre et légende

Chaque illustration doit être accompagnée des informations suivantes :

- La mention « Figure n° ... »
- Un titre descriptif précis.
- Une légende si c'est nécessaire.
- L'origine de l'illustration :
 - Si l'image est créée par l'étudiant, mentionner le nom et la date de création de l'image.
 - Si l'image est extraite d'un ouvrage ou est la reproduction d'une œuvre, mentionner l'auteur, le titre, la date de publication ou de création, etc.

15.2. Typographie et espacement

Le titre et la légende de l'image doivent se démarquer du reste du texte par l'espacement et la typographie :

- Le numéro de figure et le titre doivent être rédigés en Arial bold 9 points (couleur : bleu).
- La légende doit être rédigée en Arial bold 9 points (couleur : gris à 50 %).
- Ces informations (placées au bas de l'image et centrées) doivent être séparées du texte suivant par un saut de ligne.

15.3. Renvois dans le texte

Le renvoi à l'illustration dans le texte doit se faire sous la forme : (Fig. n° ...), même lorsque l'image est sur la même page.

Exemple de renvoi dans le texte et de légende

On considérera plus tard Rodolphe Töpffer (1799-1846) comme « le père de la bande dessinée moderne », selon McCloud¹. Il créa alors des planches montrant des successions de dessins inscrits dans des cases, racontant une histoire en s'aidant de texte placé en dessous des dessins (Fig.1).

renvoi dans le texte

numérotation de la figure et titre

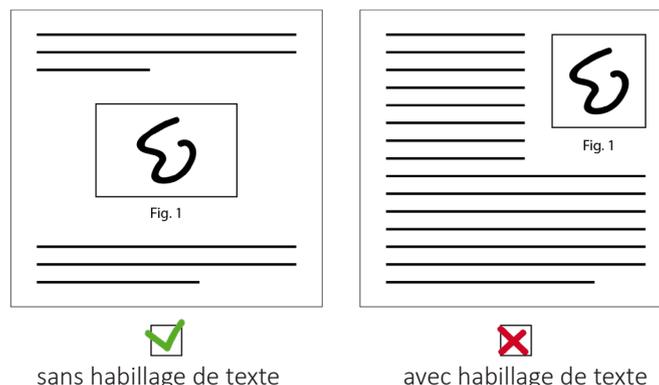
Figure 1 - Planche 13 du livre *Histoire de Monsieur Cryptogame* (1830) par Rodolphe Töpffer.
Exemple de l'utilisation de textes descriptifs placés sous les cases.

légende

Peu après viendra Winsor McCay (1869 - 1934), qui introduit des bulles de dialogues dans ses cases, tout en accentuant les perspectives de ses dessins et appliquant des couleurs et un

15.4. Cadres et habillage de texte

Les cadres décoratifs sont à proscrire, et les habillages de textes à éviter.



15.5. Qualité d'image

Les images doivent être d'une qualité suffisante à l'impression. **Une image pixellisée ou déformée n'est pas acceptable.**

15.6. Taille des illustrations

La taille des illustrations doit convenir à la quantité et au détail des informations qui y figurent.

- Si elle comprend du texte, l'image doit être suffisamment grande pour que celui-ci soit lisible.
- Le format en pleine page ne convient qu'à une image comprenant beaucoup de détails ou à une planche composée de plusieurs images.
- Les images nécessitant un plus grand format que le A4 (comme un plan par exemple) peuvent être incluses dans le mémoire et pliées au bon format. Le cas échéant, un livret à un format différent peut être imprimé et relié séparément et mentionné en annexe.

II. RÉDACTION

Un mémoire est un texte **argumentatif**. Sa construction est donc argumentative et non pas énumérative. Son objectif est de convaincre le lecteur en lui apportant des éléments de preuve tout au long d'une **démonstration rationnelle**. L'auteur du mémoire a pour objectif de persuader ses lecteurs, les membres du jury constituent son premier lectorat.

La recherche dans le cadre du mémoire de master doit présenter un **caractère inédit**.

Le mémoire de master préparé et soutenu à l'École des Beaux-arts d'Alger est un document unique et homogène, dans lequel deux sections peuvent être distinguées : une section dite « théorique », encadrée par un titulaire chargé d'enseignement théorique et/ou pratique ; une section dite « pratique » encadrée exclusivement par un titulaire chargé d'enseignement pratique. **Complémentaires, chacune de ces deux sections représente une part indissociable du processus créatif de l'étudiant**. Elles ne sont pas distinguées dans le sommaire. Leur articulation l'une à l'autre doit être fluide.

La première section, de nature théorique, vise à démontrer la profondeur réflexive de l'étudiant. Cette section doit permettre d'**expliquer le raisonnement sous-jacent à la démarche artistique**. Il s'agit d'une étape préparatoire à la présentation du projet artistique dans laquelle l'étudiant présente ses connaissances et fait la démonstration de ses capacités à articuler idées, concepts et outils méthodologiques liés à la recherche scientifique dans une visée créatrice.

La seconde section, qui revêt une dimension pratique, représente l'**aboutissement concret de la réflexion amorcée dans la partie théorique**. Le projet artistique y est présenté comme une réponse tangible aux questions soulevées dans la problématique. Cette seconde section offre une mise en œuvre concrète des concepts abordés dans la section théorique.

Alliant la rigueur intellectuelle au processus de création, cette structuration tacite du mémoire en deux sections complémentaires vise à donner une **approche holistique** du processus de recherche artistique. Cette structuration répond aux spécificités et aux objectifs de la formation artistique assurée par l'École Supérieure des Beaux-arts d'Alger.

Nombre de pages

Le nombre de pages écrites doit être compris entre **40** et **70**. L'encadreur doit vérifier que le nombre de pages écrites (sans l'inclusion des images) se situe dans cette fourchette.

Le nombre de pages se calcule **de l'introduction à la conclusion, comprises**.

Les pages sont imprimées et comptées en mode "simplex", c'est à dire **une seule face de la feuille**, et non en recto-verso.

Ordre d'apparition des éléments constitutifs du mémoire

Le mémoire doit être constitué de plusieurs éléments qui doivent suivre l'**ordre précis** détaillé ici.

1. Couverture

Se conformer au modèle suivant (disponible à la S.D.A.P. ou sur le site internet de l'E.S.B.A.) :

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Ministère de la Culture et des Arts
Ecole Supérieure des Beaux-Arts d'Alger Ahmed et Rabah Salim Asselah	
Mémoire de fin d'études Pour l'obtention du Diplôme	
MASTER PROFESSIONNALISANT	
Domaine : Art	
Filière : Arts Visuels	
Spécialité : (préciser)	
Option : (préciser)	
<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin: 10px auto; width: 80%;"> <p style="text-align: center;">Titre du mémoire (16 points)</p> <p style="text-align: center;">Titre du projet (16 points)</p> <p style="text-align: center;">Possibilité d'intégrer une image (photo, illustration)</p> </div>	
<i>Présenté (e) par :</i> Mr/Mme Prénom et NOM	<i>Sous la Direction de :</i> Partie théorique : Mr/Mme Prénom et NOM Projet artistique : Mr/Mme Prénom et NOM
Année universitaire ... / ...	

2. Remerciements et dédicaces

Facultatif.

3. Citations

Facultatif.

4. Résumés et mots clés

Le mémoire doit comporter 3 résumés en 3 langues :

- Arabe (ملخص)
- Français (Résumé)
- Anglais (Abstract)

La longueur de chaque résumé est de 10 lignes maximum, suivis chacun de 5 mots-clés. Chaque résumé et ses mots-clés doivent figurer sur une page.

5. Sommaire

Il présente un **maximum de trois rangs de titre** ainsi que leur numéro de page. Le sommaire doit être généré automatiquement sur un logiciel de traitement de texte (Word, Libre office...).

6. Introduction Générale

L'introduction générale se rédige à l'issue de la rédaction de la conclusion finale. Elle doit comporter les éléments suivants :

6.1. Ouverture

De manière générale, l'introduction débute par un récit, souvent de nature personnelle. L'introduction représente incontestablement la partie la plus intime du mémoire de fin d'études. Son objectif est d'**expliquer le choix du sujet**, de **présenter l'étudiant dans son engagement créatif**. Qu'est-ce qui a suscité l'intérêt pour ce sujet ? S'agit-il d'une préoccupation artistique/professionnelle initiale, d'un problème persistant sans solution ? Ou bien est-ce plutôt une question personnelle, une quête de connaissance, un phénomène dont la cause a été longuement recherchée et qui nécessite une méthode scientifique rigoureuse pour être restituée ?

6.2. Cadre théorique

Ce paragraphe, qui suit l'ouverture, aborde la manière dont l'auteur a développé son questionnement. Il est essentiel à ce stade de mentionner les **ouvrages clés** qui ont orienté l'auteur et qui contribuent à définir le cadre théorique de la recherche, ainsi que les disciplines qui ont influencé cette orientation : il s'agit de faire un **état de l'art et des savoirs**.

L'état de l'art et des savoirs doit permettre de répondre à ces questions : Quelles connaissances existent déjà sur ce sujet ? Ou quelles sont les croyances préexistantes ? Ou encore, quels aspects de cette question ont déjà été abordés et lesquels restent à explorer ?

L'état de l'art présente tous les **constats préalables** qui ont conduit à mener la recherche et qui montrent son intérêt. Ces constats sont à puiser :

- Dans l'observation du **terrain** et du **contexte** général de la recherche.
- Dans la lecture d'**ouvrages** ou de **publications** de référence du domaine de recherche concerné.

6.3. Cadre méthodologique

Le cadre méthodologique concerne les **outils** choisis par l'étudiant, de concert avec ses encadreurs, pour mener la recherche. Il s'agit de présenter brièvement dans cette partie la ou les **méthodes** préconisée(s) (comparative, transversale, de terrain, de masse ou d'enquête, ...).

Le choix de ces méthodes doit être **justifié** en expliquant leurs contributions respectives à la démonstration, en lien avec les questions de la problématique et les objectifs annoncés.

6.4. Problématique

La problématique constitue avant tout une **question de recherche** qui vise à produire de nouvelles connaissances sur un sujet afin d'alimenter l'acte créatif. Elle traduit un manque de connaissances prêt à être traité scientifiquement et artistiquement.

La problématique peut s'énoncer à travers une ou plusieurs questions (trois maximum) qu'il faut hiérarchiser en identifiant une question principale (problématique principale) et une ou deux questions secondaires (problématique spécifique). Les réponses aux questions secondaires doivent apporter une réponse à la question principale. **Le projet artistique est en lien direct avec les questions énoncées dans la problématique.**

Ces questions doivent être mises en relation avec :

- **des hypothèses de recherche** : pistes de réponses ouvertes par les questions de la problématique et qui sous-tendent la démonstration ; ces hypothèses doivent être validées ou réfutées au cours de la recherche ;
- **des objectifs de recherche** : à atteindre sur le plan heuristique et qui conduisent vers des réponses ;
- **les limites de la recherche** : contraintes et difficultés liées au traitement du sujet dont l'auteur doit être conscient et qui doivent être explicitées dans la rédaction de la problématique. (exemple: aspects sociologiques d'une étude de cas qui ne sont pas maîtrisés par l'étudiant).

Remarques:

- Le choix de la ou des question(s) et sa formulation induit des objectifs et implique des **résultats attendus** qu'il faudra présenter et discuter obligatoirement dans la conclusion.
- Contrairement au reste de l'introduction, il est essentiel que la problématique soit rédigée et finalisée **au tout début de la recherche** (sous la direction des encadreurs).

6.5. Corpus de recherche

Le corpus fait références aux **matériaux** utilisés durant la recherche : il s'agit des **cas proposés à l'étude**. Le corpus est ainsi soumis aux questions soulevées dans la problématique. Le corpus peut revêtir diverses formes, telles que des observations directes, des œuvres d'art ou d'architecture, des questionnaires, des entretiens, des archives, ou des ouvrages. Par exemple, dans le cas d'une recherche menée sur l'aménagement des jardins publics dans la ville, le corpus peut consister en des documents d'agence d'architecture ou d'urbanisme, dans des relevés effectués par l'étudiant(e), par des entretiens avec des intervenants du domaine ou avec des utilisateurs de ces espaces, entre autres.

Le choix d'un corpus doit être justifié et expliqué. Il doit également être restreint aux nécessités de l'étude et défini en étroite coordination avec les encadreurs.

6.6. Énoncé du plan du mémoire

L'introduction se termine par une brève présentation du plan du mémoire : Ce qui doit être abordé dans les différents chapitres pour préparer le lecteur à la lecture du mémoire.

7. Corps du mémoire

Les chapitres doivent être équilibrés en sous-divisions et en nombre de pages.

La structure et le développement du mémoire sont laissés à l'appréciation de l'étudiant(e) et de ses encadreurs. Se référer à un cadre théorique est nécessaire. Ce cadre théorique doit être défini en collaboration avec l'enseignant en charge de l'encadrement du mémoire et en coordination avec l'enseignant en charge de l'encadrement du projet artistique.

La démarche artistique et les choix artistiques doivent être explicités.

Les introductions (générale et de chapitres) comme les conclusions (partielles et générale) doivent être rédigées avec soin. Il s'agit dans la majeure partie des cas des textes que lisent les examinateurs en premier dans le mémoire.

7.1. Introductions des chapitres du mémoire

Chaque chapitre du mémoire commence par une introduction, qui doit être bien plus courte que l'introduction générale du mémoire. Ces courtes introductions doivent répondre aux objectifs suivants :

- 1. Situer** : il s'agit de situer ce qu'on va lire dans le plan du mémoire, en rappelant brièvement ce qui a déjà été dit et en quoi ce chapitre est différent du précédent.
- 2. Caractériser** : Il s'agit de décrire de façon générique ce qu'on va lire. S'agit-il d'un historique, de l'analyse de cas d'études, de présentation d'œuvres, d'une comparaison ?
- 3. Lier** : Il s'agit d'établir le lien entre le propos général du chapitre introduit et la problématique du mémoire. L'auteur doit ainsi faire comprendre au lecteur la contribution de ce chapitre au traitement de la problématique.
- 4. Annoncer** : L'introduction se termine en annonçant le plan du chapitre à venir (la division en sous-chapitres)

7.2. Conclusions des chapitres du mémoire

De la même manière qu'un chapitre est introduit, un chapitre doit nécessairement être conclu. Ces conclusions de chapitres sont appelées conclusions partielles. Elles sont structurées de la manière suivante :

- 1. Un bref rappel de l'objet central du chapitre** : On reprend ici la substance de l'introduction du chapitre sans la répéter. Il s'agit de répondre à la question : De quoi devons-nous parler dans ce chapitre ?
- 2. Une synthèse des points importants** : Il ne s'agit pas de faire un résumé du chapitre mais de faire un relevé argumenté des points importants qui ont été mis en lumière. Il s'agit ainsi de faire le lien avec la problématique et de situer le lecteur dans l'ordre des questions soulevées par cette dernière.
- 3. L'annonce du chapitre suivant** : L'objet de cette dernière partie est d'indiquer ce que le lecteur va lire et de le situer dans le plan du mémoire.

8. Conclusion Générale

La conclusion générale marque l'**aboutissement du travail dans ses aspects théorique et pratique**. Elle doit donc impérativement être située après le/les chapitre(s) consacré(s) au projet artistique. Elle conclut le mémoire dans sa totalité et doit donc être rédigée en coordination avec les enseignants chargés de l'encadrement des deux volets du mémoire (théorique et pratique).

La conclusion générale du mémoire se divise comme suit :

- 1. Rappel de la problématique** : Les termes de la problématique sont repris tels qu'ils apparaissent dans l'introduction générale.
- 2. Rappel des conclusions partielles des chapitres** : il s'agit de regrouper dans cette partie de la conclusion l'ensemble des réponses qui ont été apportées aux différentes questions abordées par chaque chapitre.

3. Bilan méthodologique : Il s'agit de souligner ici les difficultés et les obstacles rencontrés tout au long de la recherche. D'expliquer ce que l'auteur a pu découvrir, et ce qu'il a pu apprendre sur le plan méthodologique et théorique au cours du travail (méthodologie d'enquête, travail de terrain, nouvelles disciplines, nouvelles techniques, etc.). L'intérêt de cette partie est d'anticiper certaines remarques qui peuvent être formulées par les examinateurs au moment de la soutenance.

4. Bilan heuristique : Il s'agit de présenter les principaux résultats auxquels l'auteur est arrivé. D'expliquer dans quelle mesure il a pu répondre aux questions de la problématique sur le plan théorique comme sur le plan artistique. Il s'agit ainsi de faire le lien entre les questionnements de la problématique et la réponse apportée sur le plan pratique.

5. Bilan personnel : Partie en miroir des motivations énoncées en introduction générale, elle permet aussi de présenter les pistes ouvertes par la recherche pour les futurs étudiants qui lui succéderont et qui liront un jour le mémoire.

9. Bibliographie

La bibliographie est une **liste des références utilisées dans la rédaction du travail universitaire** (ouvrages, articles, pages web...). Elle permet de **référencer** les sources utilisées et de connaître le travail des auteurs consultés, pour construire le contenu du mémoire. Elle permet également aux lecteurs d'approfondir leur compréhension du sujet par la lecture des ouvrages référencés. La bibliographie peut-être générée automatiquement.

Chaque source aura donc sa référence bibliographique. C'est l'ensemble de ces références qui va constituer la bibliographie. C'est également un gage de qualité scientifique :

- Si la bibliographie du mémoire contient des sources reconnues dans le domaine en question (ouvrages d'experts, articles de revues scientifiques, etc.), le lecteur saura que le travail se base sur de bonnes recherches.
- Si la bibliographie contient beaucoup de sources "pauvres" (Wikipédia, blogs, vidéos YouTube, revues non-fiables, forums, etc.), alors la qualité du travail peut être remise en question.

Chaque source mentionnée dans la bibliographie doit faire l'objet d'une mention dans le texte du mémoire.

9.1. Présentation d'une bibliographie

Elle se place après la conclusion générale. Elle doit être organisée et classée par type de document (ouvrages, articles de revues et de presse, thèses et mémoires, sites internet...). À l'intérieur de ces catégories, classer les documents par ordre alphabétique des noms des auteurs.

En ce qui concerne la mise en page de la bibliographie, il est recommandé :

- d'utiliser un interligne 1,5.
- d'utiliser une police identique au texte.
- d'ajouter une indentation (décalage par rapport à la marge) à partir de la seconde ligne.

9.2. Style de référence bibliographique

Le style de référence bibliographique imposé pour la rédaction du mémoire est **InVisu**.

S'appuyant sur le style "EHESS-Histoire", le style InVisu a été développé à partir de 2013 par l'équipe du laboratoire InVisu (CNRS/INHA) afin de permettre la gestion des documents relatifs à l'histoire de l'art et de l'architecture. Le style InVisu est une version multilingue. Il est ainsi possible de choisir la langue des notes de bas de page et de la bibliographie générée sur Zotero. La première mention d'une référence bibliographique dans le texte est aussi complète

que possible. La prise en compte des différentes sources graphiques, le caractère multilingue et les informations qu'il permet de renseigner au fil de l'écriture, motivent le choix du style InVisu pour la mise en forme des références bibliographiques d'un mémoire préparé à l'École Supérieure des Beaux-arts d'Alger. Régulièrement actualisé et adapté aux besoins de la recherche du laboratoire, il est disponible gratuitement sur la bibliothèque des styles de **Zotero**.

Ouvrage auteur unique

Format général : Prénom de l'auteur (minuscules) NOM de l'auteur (majuscules), *Titre de l'ouvrage* (italiques), Ville d'édition : Maison d'édition, année d'édition, page.

Exemple :

Gaston BACHELARD, *La poétique de l'espace*, Paris : Presses universitaires de France, 1957, p. 34.

Ouvrage collectif

Format général : Prénom de l'auteur1 (minuscules) NOM de l'auteur1 (majuscules), Prénom de l'auteur2 (minuscules) NOM de l'auteur2 (majuscules), Prénom de l'auteur3 (minuscules) NOM de l'auteur3 (majuscules), *Titre de l'ouvrage* (italiques), Ville d'édition : Maison d'édition, année d'édition, page. **Remarque** : Les auteurs sont classés comme apparaissant sur la couverture.

Exemple :

Jean-Louis COHEN, Nabila OULEBSIR, Youcef KANOUN, *Alger : paysage urbain et architectures : 1800-2000*, Besançon : Les Éd. de l'Imprimeur, 2003, p. 234.

Ouvrage avec directeur de publication

Format général : Prénom de l'auteur1 (minuscules) NOM de l'auteur1 (majuscules), Prénom de l'auteur2 (minuscules) NOM de l'auteur2 (majuscules), Prénom de l'auteur3 (minuscules) NOM de l'auteur3 (majuscules), *Titre de l'ouvrage* (italiques), Dir. NOM du Directeur de publication (majuscules) Prénom du directeur (minuscules), Ville d'édition : Maison d'édition, année d'édition, page.

Exemple :

Bernard GACHET, Louisa ISSAD et Mohamed Larbi MARHOUM, *Fernand Pouillon : le téméraire éclectique*, Dir. FREY Pierre, Arles : Actes Sud, 2023, p. 12.

Article de revue

Format général : Prénom de l'auteur (minuscules) NOM de l'auteur (majuscules), « Titre de l'article » (entre guillemets), *Titre de la revue* (italiques), numéro, date d'édition, page.

Exemple :

Gaston BARDET, « 20 ans d'urbanisme », *L'architecture d'aujourd'hui*, n° 10, mars 1939, p. 23.

Article de colloque

Format général : Prénom de l'auteur (minuscules) NOM de l'auteur (majuscules), « Titre de l'article entre guillemets », in *Titre du document regroupant les actes du colloque* (italiques), présenté à Titre du colloque, date, page.

Exemple :

Rodolfo MILLA-VILLENA, « Deux moralités de Pieter Breugel L'Ancien à l'époque de la montée du calvinisme aux Pays-Bas », in *Actes du deuxième colloque de Goutelas*, présenté à La littérature populaire aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance, 21 septembre 1979, p. 35.

Article de presse

Format général : Prénom de l'auteur (minuscules) NOM de l'auteur (majuscules), « Titre de l'article » (entre guillemets), *Titre du journal* (italiques), date d'édition, page.

Exemple :

Jacques REGNIER, « La cité La Montagne comprendra 2.500 logements », *L'écho d'Alger*, Alger, 22 septembre 1955, p. 2.

Mémoire et thèse

Format général : Prénom de l'auteur (minuscules) NOM de l'auteur, *Titre de la thèse ou du mémoire* (italiques), Nom de l'université ou de l'école supérieure, Ville, année, page.

Exemple :

Xavier DOUSSON, *Jean Bossu, architecte 1912-1983*, Thèse en histoire de l'art, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, 2010, p. 234.

Catalogue d'exposition

Format général : Prénom de l'auteur (minuscules) NOM de l'auteur (majuscules), « Titre de l'exposition » (entre guillemets), *Édition* (italiques), date d'édition, page.

Exemple :

Pierre FREY, « Nos années de solitude-Catalogue de la 2^e Biennale d'architecture FRAC-Centre Orléans », *Presses du réel*, 2019, p. 42.

Site internet

Format général : Prénom de l'auteur (minuscules) NOM de l'auteur (majuscules), « Titre de l'article » (entre guillemets). Date de publication, URL : <http://www.xyz>. Date de consultation.

Exemple :

Alessia BOTTANI, « Étude sur le Ciné-club de Lausanne – Collaboration UNIL+Cinémathèque suisse », 20 mars 2015. URL : <http://wp.unil.ch/cinematheque-unil/projets/une-histoire-de-la-cinematheque-suisse/analyses/etude-sur-le-cine-club-de-lausanne/>. Consulté le 20 juillet 2018.

Document graphique

Format général : Prénom de l'auteur (minuscules) NOM de l'auteur (majuscules), *Titre du document graphique* (italiques), date, support, dimensions. Source, cote dans le cas d'un document d'archives.

Exemple :

Mohamed ATMANI, *Plan du terrain*, 1967, papier, 21x27. Archives artistiques ESBA-Atelier Deluz, AAIMG_0641.

La forme de la bibliographie ne diffère de celle de la référence bibliographique que par l'inversion du nom et du prénom de l'auteur.

Exemple de Bibliographie

OUVRAGES

ABIFARES SMITSCHUIJZEN Huda, *Arabic Typography*, London : Saqi Books, 2001.

BENHABYLES Mahfoud, *Pour une réforme de l'écriture arabe*, Alger : SNED, 1976.

HAMM Roberto, *Pour une typographie arabe - Contribution technique à la démocratisation de la culture arabe*, Paris : Sindbad, 1975.

HOURLANI Albert, *Arabic Thought in the liberal age (1798-1939)*, Cambridge : Cambridge University Press, 1989.

IHADDADEN Zahir, *Histoire de la presse indigène en Algérie, des origines jusqu'à 1930*, Alger : ANEP, 2010.

MCDOUGALL James, *A History of Algeria*, Cambridge : Cambridge University Press, 2017.

الصكار محمد سعيد، أبجدية الصكار - المشروع والمحنة مع مقدمة عن تاريخ حروف الطباعة العربية، دمشق - بيروت : دار المدى للثقافة والنشر، 1998.

طالب إبراهيمي خولة، الجزائريون والمسألة اللغوية، عناصر من أجل مقارنة إجتماعية لغوية للمجتمع الجزائري، الجزائر : دار الحكمة، 2013.

ARTICLES DE REVUES

COURREYE Charlotte, « L'école musulmane algérienne de Ibn Bâdis dans les années 1930, de l'alphabétisation de tous comme enjeu politique », in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, Publications de l'Université de Provence, n° 136, 2014, p. 203-222.

GRANDGUILLAUME Gilbert, « L'arabisation au Maghreb », in *Revue d'Aménagement linguistique au Maghreb*, Office Québécois de la langue française, n° 107, hiver 2004, p.15-40.

MÉMOIRES ET THÈSES

CHAHINE Nadine, *Reading Arabic - Legibility Studies for the Arabic Script*, thèse de doctorat, Leiden : Leiden University, 1978.

CATALOGUES D'EXPOSITION

RAHMANI Zahia, SARAZIN Jean-Yves, « Made in Algeria - Généalogie d'un territoire », *Editions Hazan*, 2016.

HANE BUTT-BENT Eva, GLASS Dagmar, ROPER Geoffroy, « Middle Eastern Languages and the print revolution - a cross-cultural encounter », *WVA-verlag Skulima*, 2002.

SITES INTERNET

YAVUZ Perin, « Typographie et graphisme de la lettre arabe ». URL : <https://arvimm.hypotheses.org/367>. 18 mai 2015. Consulté le 22 janvier 2024.

GEORGE Tanya, « Interview : Chahine & Samarskaya Cochair TDC'S 25th Type Design Competition ». URL : <https://typographica.org/on-typography/interview/nadine-chahine-ksenya-samarskaya-cochair-the-tdcs-25th-typeface-design-competition/>. 8 décembre 2021. Consulté le 21 janvier 2024.

9.3. Informations manquantes

Dans certains cas, il arrive que certaines informations bibliographiques soient absentes.

- si l'auteur n'est pas identifié, le nom et prénom sont remplacés par la mention "Anonyme".
- si le lieu d'édition n'est pas mentionné, il est remplacé par la mention "s.l."
- si l'éditeur n'est pas mentionné, il est remplacé par la mention "s.e."

9.4. Notes de bas de page

Une note en bas de page est une information que l'on place en bas de la page. La note en bas de page sert à préciser la source d'une citation ou d'une information, à donner des explications supplémentaires qui alourdiraient le texte, à renvoyer le lecteur à une autre partie du texte, etc.

Avant d'inclure une note en bas de page dans la rédaction du travail, il faut d'abord faire un appel de note dans le corps du texte (se génère automatiquement). L'appel de note consiste à insérer un numéro à la fin d'une phrase ou d'une citation afin de référer le lecteur aux notes en bas de page.

10. Table des illustrations

Le mémoire doit comporter une table des illustrations, qui référence toutes les illustrations utilisées dans le mémoire. Elle peut être générée automatiquement sur les logiciels de traitement de texte.

Chaque illustration figurant dans la table des illustrations doit faire l'objet d'une mention dans le texte du mémoire.

La table des illustrations comprend :

- Le numéro de la figure.
- Le titre.
- L'origine : auteur, date de création ou de publication, etc.
- La source : ouvrage, article ou autre.
- La page où elle est située.

Exemple d'entrée de table des illustrations

Figure 1 - Planche 13 du livre <i>Histoire de Monsieur Cryptogame</i> (1830) par Rodolphe Töpffer.	5	Numéro de la figure et titre incluant l'origine de l'illustration
Source : Thierry GROENSTEEN, Benoît PEETERS, <i>Töpffer. L'invention de la bande dessinée</i> , Paris : Hermann, 1994, p. 65.		Numéro de page
		Source

11. Glossaire et index

Lorsque cela s'avère nécessaire, un glossaire alphabétique des **termes, sigles et acronymes** employés dans le mémoire peut être produit en fin de document.

Dans la tradition universitaire, un mémoire comprend deux index : un index des **noms propres** : *l'index nominum* et un index des **objets** : *l'index rerum*. Les index doivent être générés automatiquement. **Les index ne sont pas obligatoires**, leur intérêt doit être discuté avec l'enseignant chargé de l'encadrement du mémoire.

12. Annexes

Lorsque la rédaction du mémoire s'appuie sur des documents considérés comme importants mais ne pouvant être intégrés dans le corps du texte, il est nécessaire de regrouper ces documents en annexes et de les catégoriser selon le type de document. Il y a autant d'annexes (Annexe I, Annexe II, Annexe III) que de types de documents (archives, tableaux, plans, photographies, cartes, interviews, sondages, etc.).

Les annexes sont numérotées et il y est fait référence dans le corps du texte. Lorsque les annexes remplissent un grand nombre de pages, il est préférable, pour la soutenance unique-ment, de les réunir dans un volume séparé.

Chaque document mentionné dans une annexe doit faire l'objet d'une mention dans le texte du mémoire.

13. Plagiat et intelligence artificielle

Les textes seront soumis à une analyse logicielle afin de repérer les instances de plagiat ou d'utilisation d'intelligence artificielle.

Le plagiat et l'usage de l'intelligence artificielle sont strictement interdits.

14. Modalités de dépôt

Une fois soutenu, le mémoire et le projet artistique doivent être déposés à l'école après les éventuelles corrections exigées par le jury de soutenance.

Ce dépôt ne doit pas dépasser le 31 décembre de l'année universitaire suivante.

Le dépôt se fait :

- auprès de la S.D.A.P. :
 - sous format papier (qui sera destiné à la bibliothèque).
 - sous format numérique (pdf / word / dossier iconographique à haute résolution).
- au près du service des archives artistiques :
 - un extrait ou une partie du projet artistique.

**Commission de Révision du Mémoire de Master
chargée de l'élaboration de ce guide**

Dr. BOUZAR Mourad (président)

Mme. AIDEL Yasmine

M. CHAYANI Omar

Mme. MOKHTARI Rym

Mme. SAYOUD Dalila